

## Il y a des espèces exotiques envahissantes

*Espèces exotiques envahissantes = Une EEE est une espèce introduite par l'Homme (volontairement ou accidentellement) en dehors de son aire de répartition naturelle, dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques ou sanitaires négatives*



### POINTS SENSIBLES

- Incidences sur l'écosystème : dégradation des habitats, développement au dépend des autres espèces.
- Risques sur la santé humaine (allergies, transmission de maladies...).
- Coût financier.



Gestion des EEE en France  
**38 millions €/ an**

*Source : Analyse économique des espèces exotiques envahissantes en France : première enquête nationale (2009-2013)*



### MES IMPACTS

#### Sources :

##### Terrassement

#### Conséquences

- Réveil des graines en dormance.
- Arrachage de plantes envahissantes et colonisation par les fragments.
- Création d'espaces « nus » propice au développement des EEE.

##### Transport

- Transport d'individus ou fragments vers de nouveaux lieux de colonisation (Chute de la benne, fixation aux roues de camions, terres contaminées...).

*Le pollen de l'Ambrosie provoque de graves problèmes de santé (gênes respiratoires, rhinites, asthmes, conjonctivite, etc.), mais aussi des irritations par contact des fleurs avec la peau.*

*Chaque pied d'ambrosie va produire jusqu'à **2,5 milliards** de grains de pollen par jour, que le vent pourra disperser jusqu'à **100 kilomètres** de distance.*





## QUE FAIRE



- En amont des opérations de plantation, s'assurer qu'aucune EEE déjà identifiée comme telle ne fait partie de la liste des espèces à planter.

...



- En cas de présence avérée d'EEE exiger un nettoyage systématique des machines et des chaussures du personnel.
- Réduire si possible le temps de mise à nu des sols.

*Les terrains remaniés peuvent être rapidement colonisés par des EEE : il faut les végétaliser au plus vite.*

- Repérer les milieux favorables aux animaux invasifs.
- Sensibiliser le personnel en l'informant de la problématique et former à l'identification des espèces.
- Mettre en place une surveillance régulière de votre site.
- Nettoyer les engins à la sortie du site.
- Prévoir un balisage et une intervention en cas de découverte.
- Pour en savoir plus consulter le « guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics »

...



- Prix évacuation déblais décharge classe 2 avec accord de l'exploitant = **50 à 60 € / T**



## RÉGLEMENTATION



**Convention CITES**  
Relative au commerce international de faune et flore sauvages menacées d'extinction



**Convention de Bern**  
Relative à la conservation de la vie sauvage et milieu naturel de l'Europe



**Code de l'environnement**  
Relatif à la protection du patrimoine naturel  
Article L411-3, L415-3 et R415-1.



**Règlement européen**  
Relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE dans l'Union européenne de janvier 2015.

*Le fait d'introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter un spécimen d'une espèce animale ou végétale en violation des dispositions de l'article L. 411-3 ou des règlements et des décisions individuelles pris pour son application est puni **d'un an d'emprisonnement** et de **15 000 €** d'amende*

